LEÇON 4 SUR 6

Dettes, prêts et contrats : les règles de la confiance

الدَّيْنُ وَالْعُقُود

Regarder la leçon sur tahacademy.com

Écrire, rembourser, patienter : la dette est une confiance.

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا تَدَايَنتُم بِدَيْنٍ إِلَىٰ أَجَلٍ مُّسَمًّى فَاكْتُبُوهُ

« Ô vous qui croyez ! Quand vous contractez une dette à échéance déterminée, mettez-la par écrit. »

Sourate al-Baqara, verset 282

L'essentiel à retenir

خُلَاصَة

1. Mettre les dettes par écrit (verset de la dette, sourate al-Baqara, v. 282).
2. « L'âme du croyant reste suspendue à sa dette, jusqu'à ce qu'elle soit remboursée » (at-Tirmidhī) ; même le martyr n'est pas pardonné de sa dette (Muslim).
3. Emprunter avec la ferme intention de rendre : Allah aide celui qui veut rembourser (al-Bukhārī).
4. « Le retard de paiement de celui qui en a les moyens est une injustice » (al-Bukhārī et Muslim).
5. « Les meilleurs d'entre vous sont ceux qui remboursent le mieux » (al-Bukhārī et Muslim) : un supplément offert librement au remboursement est permis, pas s'il est exigé au départ.
6. Accorder un délai au débiteur en difficulté, ou lui faire remise : Allah l'abritera sous Son ombre (Muslim).
7. Respecter ses engagements (sourate al-Mā'ida, v. 1) et éviter les contrats aléatoires (Muslim).

Pour réviser

مُرَاجَعَة

1. Que demande le plus long verset du Coran au sujet des dettes ?

Réponse : De les mettre par écrit

2. Comment le Prophète ﷺ qualifie-t-il le retard de paiement de celui qui en a les moyens ?

Réponse : Une injustice

3. Quelle est la récompense de celui qui accorde un délai à un débiteur en difficulté ?

Réponse : Allah l'abritera sous Son ombre

Continuez la formation « L'argent en islam »

Retrouvez la vidéo de cette leçon, le quiz de validation et l'attestation de fin de formation sur **tahacademy.com/formations/l-argent-en-islam-gagner-epargner-donner.**

Pour une question personnelle, posez-la à nos enseignants depuis votre espace.